

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 octobre 2011
(convocation du 3 octobre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita,
M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic,
Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-
Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick,
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis,
M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Suppression de la régie comptable
 de recettes et d'avances "Parc des véhicules en dépôt"
 Modification de la délibération n° 2010/0750
 du 22 octobre 2010 de délégation du Conseil de Communauté au Président

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par arrêté modifié en date du 13 octobre 1981, le Président a créé une régie comptable de recettes et d'avances "Parc des véhicules en dépôt" pour encaisser les produits issus de la mise en fourrière des véhicules.

Dans la délibération n°2010/0750 en date du 22 octobre 2010, le Conseil de Communauté a donné délégation au Président pour "créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires" (II,2,36°).

La délibération n°2010/0855 en date du 26 novembre 2010 a transféré l'activité "Fourrière" à compter du 1er janvier 2011 à la régie communautaire PARCUB.

Les comptes de la régie comptable "Parc des Véhicules en dépôt" ont été clôturés en présence de l'Administrateur des Finances Publiques, Comptable de la Communauté Urbaine de Bordeaux par procès-verbal de clôture en date du 7 juillet 2011.

Mais à l'occasion de ce dossier et à l'issue d'une étude de la Direction des affaires juridiques, il est apparu que si le Président avait délégation pour créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires, il n'avait pas, par contre, délégation pour « modifier et supprimer » ce type de régie.

Aussi vous est-il proposé, d'une part, de supprimer la régie comptable de recettes et d'avances "Parc des Véhicules en dépôt", et d'autre part, de modifier la délibération n°2010/0750 pour autoriser le Président à "créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires".

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

VU l'arrêté en date du 13 octobre 1981 modifié instituant, auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux, une régie de recettes et d'avances auprès du service « Parc des véhicules en dépôt » ;

VU la délibération n° 2010/0750 du Conseil de Communauté en date du 22 octobre 2010 autorisant le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux à créer des régies communautaires en application de l'article L2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales (II.2.36°);

VU la délibération n°2010/0855 du Conseil de Communauté en date du 26 novembre 2010 transférant l'activité fourrière à compter du 1^{er} janvier 2011 à la régie communautaire PARCUB ;

VU le procès-verbal de clôture des comptes de la régie de recettes et d'avances « Parc des véhicules en dépôt » établi le 7 juillet 2011 par l'Administrateur des Finances Publiques, Comptable de la Communauté Urbaine de Bordeaux ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La délibération n° 2010/0750 de délégation de compétences du Conseil de Communauté au Président ne l'autorise pas à supprimer des régies.

L'activité fourrière a été transférée à PARCUB à compter du 1^{er} janvier 2011.

La période allant du 1^{er} janvier au 7 juillet 2011 a été consacrée aux dernières opérations comptables de la régie de recettes et d'avances " Parc des véhicules en dépôt" et notamment à l'apurement des chèques impayés.

Les comptes de la régie comptable de recettes et d'avances « Parc des véhicules en dépôt » ont été clôturés par l'Administrateur des Finances Publiques, Comptable de la Communauté Urbaine de Bordeaux, en date du 7 juillet 2011.

DECIDE

Article 1 :

La régie comptable de recettes et d'avances « Parc des véhicules en dépôt » est supprimée ;

Article 2 :

A l'avenir en vue d'optimiser la gestion des régies de recettes et/ou d'avances de l'établissement communautaire, le Conseil de Communauté étend sa délégation de compétences au Président en matière de régies comptables à leur modification et à leur suppression.

Le II.2.36°) de la délibération n°2010/0750 en date du 22 octobre 2010 ayant pour objet la "délégation du Conseil de Communauté au Président" est donc complété comme suit :

36°) Créer, **modifier et supprimer** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 21 OCTOBRE 2011

M. LUDOVIC FREYGEFOND